



COMMUNE DE
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Charte

Préambule :

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Saint-Pantaléon-de-Larche est instituée conformément à la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et aux articles L.724-1 à L.724-19 du Code de la Sécurité Intérieure.

Elle a pour vocation de renforcer la capacité de la commune à protéger sa population face aux risques majeurs, aux crises et aux situations d'urgence.

La présente charte définit les engagements, droits et devoirs des membres de la réserve.

Valeurs fondamentales

Le réserviste s'engage à respecter et promouvoir :

- Les valeurs de la République: liberté, égalité, fraternité, laïcité
- La neutralité, la loyauté et la probité
- Le respect des personnes, sans discrimination
- La solidarité, l'entraide et l'esprit de service
- La discrétion et la confidentialité des informations reçues

Missions du réserviste

En situation de crise:

- Accueil, information et orientation de la population
- Soutien logistique aux services municipaux
- Participation à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Accusé de réception en préfecture
019-21192901-2
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

• Appui au rétablissement des conditions normales de vie

En temps normal :

- Sensibilisation de la population aux risques majeurs
- Participation aux exercices de sécurité civile
- Contribution à la mise à jour du PCS
- Appui aux actions de prévention et d'information

Engagement du réserviste

En intégrant la RCSC, le réserviste s'engage à :

- Être disponible lors des sollicitations du maire ou de son représentant
- Participer aux formations et exercices obligatoires
- Respecter les consignes opérationnelles et la chaîne de commandement
- Porter les équipements fournis par la commune
- Ne jamais se substituer aux services de secours professionnels
- Agir avec prudence, responsabilité et exemplarité

Droits et protection

Le réserviste bénéficie d'une protection juridique dans le cadre de ses missions, d'une assurance prise en charge par la commune, d'un encadrement par un responsable désigné par le maire et de formations adaptées à ses missions.

Organisation de la réserve

La RCSC comprend :

- Un responsable de réserve, nommé par le maire
- Des équipes thématiques (accueil, logistique, information, soutien)
- Un registre nominatif des bénévoles
- Un règlement intérieur définissant les modalités pratiques d'intervention

Durée et cessation de l'engagement

L'engagement est volontaire et peut être interrompu:

- Par le réserviste, par simple notification écrite
- Par le maire, en cas de manquement aux obligations ou pour nécessité de service

La durée des activités dans le cadre de la RCSC ne peut excéder 15 jours par année civile.
L'engagement est d'1 an, renouvelable 4 fois par tacite reconduction.

Acceptation de la charte

Je soussigné(e):

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Déclare avoir pris connaissance de la Charte de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Saint-Pantaléon-de-Larche et m'engage à en respecter les principes, règles et obligations.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le

Signature du réserviste (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du Maire ou de son représentant :